

FIP Entrepreneurs

EST 3

Ile-de-France
Champagne-Ardennes
Picardie
Bourgogne



*Un placement à horizon de huit à dix ans,
soit au plus tard le 31 décembre 2019,
avec un risque en capital pour :*

- 1/ Diversifier son patrimoine*
- 2/ Réduire ses impôts*
- 3/ Soutenir les entrepreneurs et l'emploi de sa région*

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

 **ENTREPRENEUR**
VENTURE

Société de Gestion agréée en mai 2000 par l'Autorité des Marchés Financiers
(N° Agrément AMF GP 00014)

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

Entrepreneurs EST 3

/ Un placement dynamique et diversifié

en contrepartie d'une prise de risque en capital dans des PME/ PMI non cotées des régions Ile de France, Champagne Ardennes, Picardie et Bourgogne. Entrepreneurs EST 3 est un fonds d'investissement de proximité constituant un produit d'épargne qui vous permet d'investir dans des PME régionales en plein essor, quelque soit le secteur (industrie, service, technologie, énergies renouvelables...).

/ Une participation au potentiel de croissance de vos régions

en assurant le développement des PME / PMI régionales non cotées, sources de création de richesses et d'emplois, en contrepartie d'une prise de risque en capital. L'argent investi contribue au succès économique de votre région.

/ Un double avantage fiscal

qui permet de profiter à la fois d'une réduction de l'impôt sur le revenu et d'une réduction d'ISF à l'entrée, et d'être exonéré d'impôt sur les plus-values à la sortie, à condition de conserver vos parts de 8 à 10 ans, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

Entrepreneur Venture : notre mission,
l'Investissement dans les Entreprises non cotées.

Une expertise reconnue dans le domaine de la gestion des FIP

Entrepreneur Venture a été créée par des entrepreneurs qui ont fait avec succès le parcours de la page blanche à la création de l'entreprise jusqu'à la cotation en bourse ou la sortie industrielle. Dans ce cadre, le partenariat « d'entrepreneur à entrepreneur » prend tout son sens et permet une collaboration pleine et entière avec les chefs d'entreprise.

Une solide expérience

Avec 80 ans d'expérience cumulée dans le financement de PME et la gestion d'actifs, basé à Paris et à Hong Kong, Entrepreneur Venture possède tous les atouts en tant que société de gestion indépendante pour sélectionner des entreprises de qualité, qu'elles soient cotées ou non. Vous bénéficiez d'une compétence réservée jusque là aux grands investisseurs institutionnels français et étrangers.

CEUX QUI NOUS ONT DÉJÀ FAIT CONFIANCE

AXA, Crédit Agricole, BNP Paribas, B* Capital, Cisco, Caisse des dépôts, CNP, CS First Boston, Nokia, Siemens, Oséo, Vivendi.

* Investisseurs et partenaires commerciaux d'Entrepreneur Venture

Pourquoi investir dans le FIP

1/

VOUS PROFITEZ D'IMPORTANTES AVANTAGES FISCAUX, À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE. DURÉE DE CONSERVATION DE VOS PARTS DE HUIT À DIX ANS, SOIT AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2019

■ A l'entrée, vous pouvez réaliser jusqu'à 40 % d'économie d'impôt, dans la limite de 26000 € pour un couple.

■ A la sortie, vous n'êtes pas imposés sur les plus values (hors prélèvements sociaux).

2/

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR DIVERSIFIER VOTRE PATRIMOINE SUR LE LONG TERME EN CONTREPARTIE D'UNE PRISE DE RISQUE EN CAPITAL

■ Le FIP Entrepreneurs EST 3 est investi à hauteur de 60 % minimum dans des PME régionales d'Ile de France, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne. Ces sociétés sont principalement non cotées. Au moins 20 % d'entre elles ont moins de 5 ans.

Le solde, soit 40 % maximum, se compose de placements financiers diversifiés (actions cotées, obligations, OPCVM actions, obligataires ou monétaires).

■ Aujourd'hui, le FIP constitue la seule véritable possibilité pour un particulier d'investir de façon diversifiée sur le marché du Capital Investissement non-coté. Or, sur les 10 dernières années en contrepartie d'un couple rendement/risque plus élevé, le Capital Investissement non-coté affiche une rentabilité élevée* en comparaison des performances d'autres classes d'actifs.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉE, CIBLÉE ET DYNAMIQUE

60 % DE L'INVESTISSEMENT = PME / PMI, TOUS SECTEURS CONFONDUS DES RÉGIONS ILE DE FRANCE, CHAMPAGNE - ARDENNE, PICARDIE ET BOURGOGNE.

Nous privilégions dans tous nos investissements :

- 1/ **la relation de proximité et le potentiel économique** : les entreprises régionales sélectionnées possèdent un fort potentiel de développement, mais aussi des valeurs sociales, économiques, commerciales et environnementales fortes.
- 2/ **la maturité des entreprises** : principalement non cotées, qui dégagent des cash-flow récurrents, en phase de développement, ayant besoin de nouveaux capitaux pour se développer.
- 3/ **un dialogue** : avant l'investissement, avec le management et les actionnaires historiques afin de préparer la sortie.
- 4/ **les liens tissés avec les acteurs économiques et publics** : OSEO, Conseils Généraux et Régionaux, Chambres de Commerce, banques régionales, pôles technologiques des régions traversées.

Entrepreneurs EST 3 ?

CAS PRATIQUES

1 MONSIEUR ET MADAME A PAYENT 5 000 € D'ISF

ET 10 000 € D'IRPP.

En investissant 16 667 € dans le FIP Entrepreneurs EST 3, Monsieur et Madame A réduisent 5 000 € d'ISF et bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 1 667 €.

Cette souscription leur procurera une économie d'impôt globale de 6 667 €, soit 40 % du montant investi.

Si Monsieur et Madame A veulent réduire d'avantage leur impôt sur le revenu, ils pourront investir jusqu'à 34 000 € et obtiendront toujours la réduction d'ISF de 5 000 € et une réduction d'IRPP de 6 000 €, soit une réduction totale d'impôt de 11 000 €.

Dans ces deux cas Monsieur et Madame A ne paieront pas d'ISF en 2010 tout en bénéficiant d'une réduction significative de leur impôt sur le revenu.

2 MONSIEUR ET MADAME B NE PAYENT PAS D'ISF.

EN REVANCHE, ILS PAYENT 8 000 € D'IRPP.

Ils investissent 24 000 € dans le FIP Entrepreneurs EST 3.

Monsieur et Madame B pourront déduire 6 000 euros de leur IRPP tout en ayant souscrit dans un produit d'épargne à fort potentiel de croissance avec une espérance de gain exonérée d'impôt sur les plus-values.

Dans ce cas, Monsieur et Madame B paieront seulement 2 000 € d'impôt, soit 75 % d'impôt de moins.

3 MONSIEUR C, CÉLIBATAIRE, PAYE 3 000 € D'IRPP.

Il décide d'investir 12 000 € dans le FIP Entrepreneurs EST 3.

Monsieur C pourra déduire 3 000 € de son impôt sur le revenu et donc ne plus payer d'impôt sur le revenu.

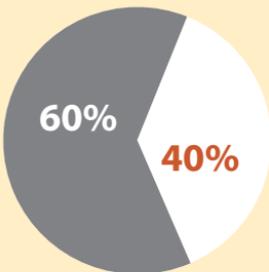
SIMULATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES CONTRIBUABLES ISF :

Souscription FIP	QP Eligible	60 %	50 %	25 %	Total Réduction Impôt	
		Réduction ISF	Réduction ISF	Réduction IRPP*	€	%
2 000 €	1 200 €	600 €	200 €	200 €	800 €	40 %
5 000 €	3 000 €	1 500 €	500 €	500 €	2 000 €	40 %
8 000 €	4 800 €	2 400 €	800 €	800 €	3 200 €	40 %
10 000 €	6 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	40 %
15 000 €	9 000 €	4 500 €	1 500 €	1 500 €	6 000 €	40 %
20 000 €	12 000 €	6 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	40 %
25 000 €	15 000 €	7 500 €	2 500 €	2 500 €	10 000 €	40 %
33 333 €	20 000 €	10 000 €	3 333 €	3 333 €	13 333 €	40 %
40 000 €	24 000 €	12 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	40 %
50 000 €	30 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	40 %
60 000 €	36 000 €	18 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	40 %
67 000 €	40 000 €	20 000 €	6 000 €	6 000 €	26 000 €	39 %

SIMULATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES CONTRIBUABLES IRPP UNIQUEMENT :

Souscription FIP	Réduction IRPP*
3 000 €	750 €
5 000 €	1 250 €
10 000 €	2 500 €
15 000 €	3 750 €
24 000 €	6 000 €

* Impôt sur le revenu des personnes physiques. Simulation pour un couple.



40 % DE L'INVESTISSEMENT = ACTIONS COTÉES OBLIGATIONS ET OPCVM MONÉTAIRES.

Avec la même méthodologie, les équipes d'Entrepreneur Venture sélectionnent en direct les sociétés cotées pour offrir un portefeuille diversifié.

En fonction d'une conjoncture favorable ou non des marchés, le solde est investi en OPCVM monétaires ou en obligations.

Bénéficiez en investissant avant le 31 décembre 2009 :

pour votre IRPP 2009 et ISF 2010

- d'une réduction d'impôt
- d'une expertise unique jusque là réservée aux investisseurs institutionnels

Sous réserve de la conservation de vos parts de huit à dix ans, soit au plus tard le 31 décembre 2019.

GRÂCE AU F.I.P. **Entrepreneurs EST 3** VOUS CUMULEZ D'IMPORTANTES AVANTAGES FISCAUX À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU ET L'ISF.

A L'ENTRÉE :

Votre double avantage fiscal

jusqu'à 26 000 € de réduction d'impôt sur le revenu et l'ISF

Vous bénéficiez d'une réduction de l'ISF égale à 50 % des montants investis dans la limite du quota éligible de 60 % et pouvant aller jusqu'à 20 000 €.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) en 2009 égale à 25 % de votre investissement dans la limite de la fraction du versement non prise en compte pour le calcul de la réduction de l'ISF.

Si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé profitez d'une réduction d'impôt sur le revenu maximale annuelle de 3 000 €. Si vous êtes marié ou pacsé et soumis à une imposition commune, profitez d'une réduction d'impôt sur le revenu maximale annuelle de 6 000 €.

**Impôt sur
le revenu
jusqu'à 6 000 €**



**ISF jusqu'à
20 000 €**

A LA SORTIE :

Votre avantage fiscal

pas d'impôt sur les plus-values à payer (hors prélèvements sociaux)



SIMULEZ EN DIRECT VOTRE ÉCONOMIE RÉELLE D'IMPÔT SUR
www.entrepreneurventure.com

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription : jusqu'au 31 décembre 2009 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre de l'impôt sur le revenu 2009 et de l'ISF 2010.
Valeur de la part : 1 000 Euros.
Valorisation : semestrielle.
Rachat : pas de rachat par le fonds avant 8 ans, sauf cas légaux (invalidité, décès).
Durée de placement : blocage 8 ans avec possibilité de prorogation 2 x 1 an. En revanche, à partir de la 5^{ème} année des distributions sont possibles.
Droits de sortie : 0 % au bout de 8 à 10 ans.
Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France S.A.
Société de gestion : Entrepreneur Venture.
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers.

LES FRAIS SUIVANTS EXCEPTÉS LES DROITS D'ENTRÉE SONT PAYÉS DIRECTEMENT PAR LE FONDS

Typologie des frais	Taux Barème	Assiette
Droits d'entrée	4,5% Une fois à la souscription	Montant total de la souscription de chaque porteur de parts A
Commission de gestion annuelle	3,5% net de toutes taxes Base annuelle	Montant le plus élevé entre les souscriptions totales et l'Actif Net du Fonds au 31 décembre de l'exercice concerné
Frais divers y compris rémunération Dépositaire et Commissaire aux Comptes	0,45% TTC Base annuelle Minimum 35 000 €	Montant total des souscriptions du Fonds
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des investissements	Plafonnement à 0,95% TTC Base annuelle	Actif Net
Frais de constitution	Plafonnement à 90 000 € TTC Une fois à la constitution	Coûts réels

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ AGRÉÉ PAR L'AMF

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

ATTENTION : Le FIP est par nature un produit à risques, sans garantie en capital, qui s'adresse à des investisseurs ayant un objectif de réduction d'impôts, en contrepartie d'un engagement de conservation des parts, et un horizon de placement supérieur à 8 ans. Il ne devrait pas représenter plus de 5% du patrimoine de l'investisseur.

AVERTISSEMENTS

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit à dix ans (en cas de décision prise par la société de gestion du Fonds (la « Société de Gestion ») de proroger la durée du Fonds pendant deux ans, sauf si cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds. Le Fonds d'investissement de proximité (le « FIP »), catégorie de fonds commun de placement à risques (« FICPR ») est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif total en titres éligibles au quota 60%	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60% en titres éligibles
FIP Entrepreneurs Est	Novembre 2007	32%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs & Régions	Avril 2008	26%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs Est 2	Novembre 2008	16%	31/12/2011
FIP Entrepreneurs Sud Est	Décembre 2008	22%	31/12/2010
FIP Entrepreneurs Ouest	Décembre 2008	6%	31/12/2011
FIP Entrepreneurs & Régions 2	Mai 2009	0%	31/12/2011

Entrepreneur Venture Gestion SA au capital de 292 500 € RCS Paris B 431633452
 Société de Gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés financiers
 sous le numéro GP 00 014.
 39 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 Paris.
 Tel : 01 58 18 61 80 - Fax : 01 58 18 61 89

www.entrepreneurventure.com

 **ENTREPRENEUR**
VENTURE

Société de Gestion agréée en mai 2000 par l'Autorité des Marchés Financiers
 (N° Agrément AMF GP 00014)